



VARENNES

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 707-157 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Varennes le 3 juin 2024.

Ce règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville soit le 14 juin 2024.

Donné à Varennes, ce 21 juin 2024.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,

Mylène Rioux, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 21 juin 2024 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 21 juin 2024.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,

Mylène Rioux, OMA